



Préavis municipal N° 3/201_ : Thierrens – achat de la parcelle RF No 88

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Muhamet Lekiqi, Laurent Blumenstein, Jean-Michel Reist et le rapporteur Remo Habegger se sont réunis en date du 2 juin 2021 afin de se prononcer sur le préavis municipal No 3 de l'achat de la parcelle RF No 88 à Thierrens.

Monsieur Rosset, municipal de Montanaire, nous a expliqué que les zones ZU bénéficient actuellement d'une subvention fédérale destinée à laisser cette zone en prairie.

Ces subventions, pourraient, dans un futur proche disparaître, obligeant ainsi les exploitants de ces terrains à ré-exploiter ces terres ce qui pourrait avoir comme effet d'augmenter les nitrats dans la source du bassin d'alimentation de la Pérallaz, ce qui aurait comme conséquence, de ne plus pouvoir exploiter la source en question.

La commune se doit donc d'acquérir des parcelles agricoles de bonnes qualités afin de pouvoir faire dans le futur des échanges parcellaires avec les propriétaires de la zone ZU, garantissant ainsi la protection de celle-ci.

Le projet consiste à racheter une parcelle de terre d'une surface de 31'422 mètres carrés à Monsieur Jean-Daniel Meystre à CHF 5.- le mètre carré pour une somme totale de CHF 164'000.- Le prix de CHF 5.- par mètre carré a déjà été validé par la commission foncière.

Pour nous, membres de la commission, il nous semble important de préserver la source de la Pérallaz et acceptons le projet comme présenté.

Nous tenons à remercier Monsieur Rosset pour ses explications claires et pour les réponses données à nos questions.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- D'accepter le préavis No 3 de l'achat de la parcelle RF No 88

Thierrens, le 02.06.2021

Muhamet Lekiqi

Laurent Blumenstein

Jean-Michel Reist

Remo Habegger (rapporteur)